



Refus droit des grands parents

Par **pipou**, le **01/03/2015** à **12:28**

Bonjour, j'ai accepter une tentative de réconciliation avec ma mère ,malgré la rancoeur que j'éprouve pour elle et le mal qu'elle avait fait, il y a quelques temps après une rupture de tout contact pendant 15 ans. Mais j'ai constater qu'elle est toujours alcoolique et méchante. Elle insulte mon père et les membres de ma famille alors que le divorce date de 1988. Comme je ne veux pas rentrer dans son jeu et que je ne veux plus de contact avec elle, elle m'insulte également. Elle a de la haine envers nous parce que mon père avait obtenu notre garde en 1992 à ma soeur et à moi alors que j'avait 12 ans et ma soeur 15 ans et que nous n'étions pas obligé de garder contact avec elle (décision du juge, écrit sur les papiers du jugement). Elle a appris au mois de juin que ma soeur a 2 enfants (9 et 7 ans). Moi j'ai accouché d'une petite fille en février et depuis ma mère me fait du chantage.Si je refuse que ma fille soit en contact avec elle, elle assignera ma soeur en justice pour se venger alors qu'elles n'ont aucun contact depuis 1995. Moi elle veut déjà m'assigner. Elle sait que cela détruira notre famille. Comment je peux l'éloigner de nous ? Il m'a fallu 20 ans pour me détacher de tout ça et elle, elle veut recommencer à me faire vivre l'enfer et y plonger ma fille. Si je dois m'installer à l'étranger pour que ma fille n'est pas de contact avec cette personne, je le ferais. Cordialement